

Le SNPTES s'insurge contre les annonces gouvernementales relatives aux fonctionnaires

Alain FAVENNEC, secrétaire général adjoint

Le SNPTES a pris connaissance avec colère du projet gouvernemental relatif à la fonction publique qui conduirait, s'il était adopté, à des départs « volontaires », à une généralisation de la rémunération au mérite, à une simplification des instances représentatives du personnel et à un recours massif à des emplois précaires.

Concernant la simplification des instances représentatives du personnels, derrière ces mots, apparemment anodins, se cache, en réalité, l'idée de retirer aux commissions administratives paritaires (CPE, CAPA, CAPN) leurs principales attributions et, en particulier, le fait que les représentants élus des personnels soient là pour veiller à ce que les avancements et promotions ne soient pas uniquement décernés par les directions, les rectorats ou les ministères. Ces instances, il convient souvent de le rappeler, ont pour objet essentiel de lutter contre l'arbitraire et, pour le SNPTES, remettre en cause leurs attributions représente, nous pesons nos mots, un casus belli.

Concernant les départs volontaires, le SNPTES se demande d'abord dans quels secteurs pouvons-nous encore nous permettre de réduire les effectifs sans remettre en cause définitivement l'ensemble de nos services publics... dans l'administration pénitentiaire, dans les hôpitaux, dans la police ou, autre domaines, dans l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et la recherche au moment même où ses secteurs sont appelés à mettre en place des réformes lourdes ? Mais aussi, et c'est le devoir du SNPTES de mettre en garde nos dirigeants, cette notion de départ « volontaire » porte en germe des dangers conséquents qu'il convient de rappeler et, en particulier, le risque de voir des directions, comme cela a été vécu à France Télécom il y a quelques années, mettre une pression telle sur des agents que ceux-ci, d'une manière ou d'une autre, optent pour un départ qui, en réalité, n'avait rien de libre et éclairé...

Concernant le recours massif aux contractuels, le SNPTES met en garde le Gouvernement contre une généralisation de la précarité qui, s'il en était encore besoin de le démontrer, porte atteinte gravement à la qualité de nos services publics.

Concernant la rémunération au mérite, le SNPTES s'interroge, comme il l'a déjà rappelé à chaque projet gouvernemental de ce type... sur la manière dont se mettrait en place cette utopie... Comment évaluer le mérite des personnels ? Par le nombre de dossiers traités (en oubliant la qualité du traitement et l'écoute des usagers) ? Par les notes attribuées aux élèves et étudiants (nous devrions mettre, comme à l'École des fans, 20 sur 20 à tous...) ? Par le nombre, réduit ou au contraire amplifié, de manip (pour les unités ou laboratoires), d'exercices ou de créations ? Pour le SNPTES un tel système serait gage d'iniquité entre collègues et porterait directement atteinte à notre conception de l'intérêt général et à nos établissements.

Le SNPTES, est-il besoin de conclure, se montrera combatif et utilisera toutes les forces dont il dispose pour faire comprendre au Gouvernement que sa démarche n'est pas saine et que ces objectifs ne sont, pour les personnels que nous représentons, que de simples provocations !

Choisy-le-Roi, le 05/02/2018

Nota bene

Le Président de la République avait promis un nouveau monde ! Pour le SNPTES, celui-ci est encore pire que l'ancien dont il reprend intégralement les vieilles méthodes et qui mènent là où en est la fonction publique actuellement dans tous les secteurs : des déserts administratifs dans beaucoup de territoires ruraux ou périphériques sensibles, des agents usés jusqu'à la corde car en incapacité de pouvoir rendre un service public efficace avec des moyens en constante diminution, des usagers entre colère et incompréhension devant le délitement programmé par des politiques successives de désengagement de l'État.